

Vos contacts...

Directeur Adjoint :

Christophe DUFOUR - christophe.dufour@pepcbfc.org

Chef de Service :

Didier SELLENET - didier.sellenet@pepcbfc.org

Médecin Coordonnateur :

Elise MARTIN - elise.martin@pepcbfc.org

Assistante sociale :

Reshma NUBEE - reshma.nubee@pepcbfc.org

Secrétariat :

Mylène FUSIER - secretariat.moteur@pepcbfc.org

Autres :

.....
.....

Vos notes personnelles



8



Livret d'accueil

Dispositif Sensoriel et Moteur du Clos Chauveau

Pôle Moteur

9 rue du Fort de la Motte Giron
21000 DIJON

Tél. : 03 80 41 08 22

Fax : 03 80 41 24 10



dsm.closchauveau@pepcbfc.org





Du Dispositif Sensoriel et Moteur à l'accueil de votre enfant

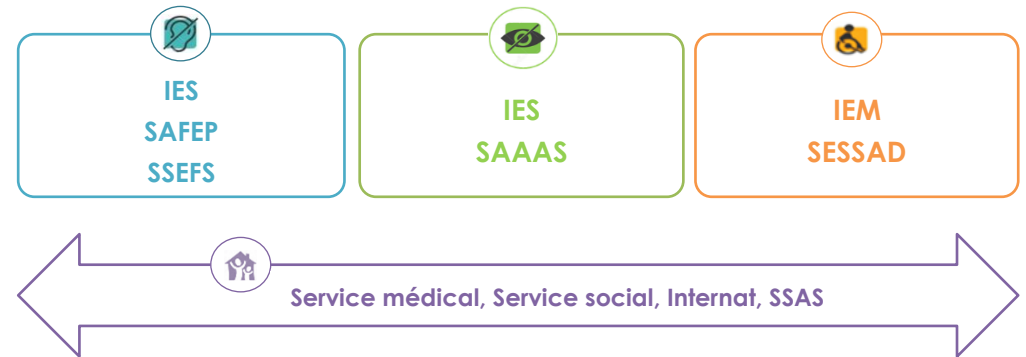
Le **Dispositif Sensoriel et Moteur** (DSM) du Clos Chauveau exerce ses missions sous la responsabilité juridique et morale de l'Association PEP CBFC. Notre association est engagée dans une dynamique globale d'amélioration continue de la qualité, dans le respect des exigences de la loi 2002-02.

Le DSM se décline en **2 pôles d'intervention** : le **pôle sensoriel** et le **pôle moteur**. Votre enfant est accueilli prioritairement sur l'un de ces 2 pôles, en service ou en institut d'éducation, mais le Dispositif peut aussi proposer des prestations complémentaires et transversales permettant de répondre à la globalité des besoins de votre enfant.

Les **services** (SESSAD, SAFEP-SSEFS, SAAAS) interviennent sur les différents lieux de vie de votre enfant.

L'accompagnement en **Institut d'Éducation** (Sensoriel ou Moteur) accueille des enfants dont les besoins sont multiples et propose des prestations sur leurs différents lieux de vie ou sur le site du DSM.

Les **services transversaux** : le service social, le service médical, l'internat et le Service de Suite et d'Accompagnement à la sortie (SSAS) apportent leur appui à l'ensemble des services du DSM.



2



Les questions pratiques ...



Périodes d'ouverture

Le DSM est ouvert environ 200 jours par an. Un calendrier des périodes d'ouverture vous est donné chaque début d'année.

Des activités ou une organisation particulière pourra être proposée à votre enfant lors des vacances scolaires.

Horaires d'accueil

L'établissement est ouvert de 8h à 12h30 et de 13h à 18h du lundi au vendredi (17h le mercredi). Une **permanence téléphonique** est assurée 24h/24.

Pour venir jusqu'à nous...

DSM du Clos Chauveau, 9 rue du fort de la Motte Giron, 21000 DIJON

Bus DIVIA, ligne 13 direction Motte Giron, arrêt « Clos Chauveau »

En cas d'absence de votre enfant...

Merci de contacter l'accueil de l'établissement, dès que possible, pour nous informer de l'absence de votre enfant.

La participation des parents à la vie du Dispositif

Différentes instances sont prévues pour vous permettre de vous exprimer et participer à la vie du DSM.

Les instances « légales » :

- Conseil de Vie Sociale
- Enquêtes de satisfaction
- Les réclamations



Les autres temps forts :

Différents temps de rencontres vous sont proposés pour favoriser les échanges entre parents/professionnels, parents/parents, et faciliter le partage d'informations ou d'expériences :

- Portes ouvertes
- Groupe de paroles parents, fratrie
- Réunions d'informations à thèmes
- ...



Nos partenaires

- La MDPH
- Les établissements scolaires ou de formation (CFA, MFR, ...)
- Votre médecin traitant, le CHU
- Les praticiens en libéral (orthoptiste, ...)
- Le réseau des établissements médico-sociaux
- Les services sociaux (Assistante Sociale de secteur, ASE, ...)
- Les dispositifs de droit commun : Pôle Emploi, planning familial, ...
- Et bien sûr : tous les lieux de vie de votre enfant, culturels, sportifs et de loisirs !

Des professionnels mobilisés au service du Projet d'Accompagnement Individualisé de votre enfant

Une équipe de professionnels coordonnée par une Directrice de Dispositif, un Directeur Adjoint, un Chef de Service et une Secrétaire.

Le Projet Individualisé de votre enfant s'articule autour de **3 axes principaux d'accompagnement**, soutenus par un **service social** et un **Service de Suite et d'Accompagnement à la Sortie** (SSAS).

THERAPEUTIQUE

Suivi médical et paramédical

- Médecins généraliste coordonnateur, de rééducation fonctionnelle et pédopsychiatre
- Infirmières, aides-soignantes

**Service
social**

SSAS

Educateur

PEDAGOGIQUE

Soutien à la scolarisation

- Enseignants spécialisés de l'Education Nationale

EDUCATIF

Accompagnement à l'autonomie

- Educateurs spécialisés
- Internat éducatif



La co-construction de l'accompagnement de votre enfant en 3 étapes

3

Le DSM vise à ce que l'enfant, le jeune et sa famille soient les principaux acteurs de leur projet. Les professionnels veillent à entendre et respecter votre parole et s'engagent à vous communiquer toute information utile vous permettant de pouvoir faire un choix éclairé.

1. L'admission

Vous arrivez suite à la notification MDA de votre enfant.

Dans le mois qui suit l'admission de votre enfant, le DSM établit avec vous un SMQ PEP CBFC – Dispositif Sensoriel et Moteur – Livret d'accueil usagers DSM – G PSM 07 (a) (v4) – mars 2019

Contrat de Séjour ou un **Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC)**. Il fixe les objectifs et les modalités de l'accompagnement. Une phase de bilan permettra de faire mieux connaissance avec votre enfant et d'affiner ses besoins.

2. La réunion de projet

Cette réunion de projet a lieu dans les 6 mois qui suivent l'admission. Elle permet d'élaborer le premier PIA à partir des attentes exprimées par la famille et/ou le jeune et des besoins identifiés par les professionnels et se découpe en 3 temps :

✓ **Recueil des attentes de la famille**

4

✓ **Elaboration du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)**

Lors de la réunion de projet, les professionnels, à partir des attentes exprimées par le jeune et sa famille, et à la lumière de leurs connaissances techniques, vont définir des objectifs d'accompagnement et des moyens à mettre en œuvre pour y répondre.

✓ **Retour de la réunion de projet à la famille**

A la suite de cette réunion, le PIA de l'enfant est élaboré conjointement avec la famille et l'enfant de manière à préciser l'accompagnement et les prises en charge proposées. Il est réactualisé chaque année lors de la réunion de projet. Un coordinateur de parcours (interlocuteur privilégié) est désigné à l'issue de la synthèse.

3. La fin de l'accompagnement

Différentes rencontres et travail avec le jeune et sa famille permettent de faire le point et préparer sa sortie du DSM (projet de vie, orientation).

Les échanges avec les professionnels accompagnant votre enfant

Les différents professionnels peuvent être sollicités à tout moment pour vous expliquer ce qu'ils font et échanger avec vous sur l'évolution de votre enfant.

Le coordinateur de parcours est votre interlocuteur privilégié

Aux différentes étapes de l'accompagnement, il vous proposera de vous rencontrer pour recueillir vos attentes, entendre vos remarques et construire avec vous le projet d'accompagnement.